



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1997/16
19 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3754e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 mars 1997, au sujet de la question intitulée "La situation concernant le Sahara occidental", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil.

"Le Conseil de sécurité accueille favorablement le rapport intérimaire du Secrétaire général en date du 27 février 1997 sur la situation concernant le Sahara occidental (S/1997/166). Il regrette l'absence de progrès dans la mise en oeuvre du plan de règlement de la question du Sahara occidental qui y est constatée. Il estime, comme le Secrétaire général, qu'il est essentiel de maintenir le cessez-le-feu, dont toute violation pourrait gravement compromettre la stabilité de la région, et qu'il est également essentiel de faire progresser le processus. Il considère que la présence de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a aidé les parties de façon décisive à continuer de respecter le cessez-le-feu. Il attend avec intérêt que le Secrétaire général lui fasse connaître sa position sur les tâches et la configuration futures de la MINURSO.

Le Conseil appuie énergiquement les efforts que le Secrétaire général accomplit en vue de faire reprendre la mise en oeuvre du plan de règlement. Il se félicite à cet égard de la nomination par le Secrétaire général d'un Envoyé personnel dans la région et exhorte les parties à coopérer pleinement avec lui."
